COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 20 mai 2016

LE PDG DE METEO-FRANCE A LYON LE 24 MAI POUR ANNONCER UN DEMANTELEMENT DE L'ETABLISSEMENT

La sensibilité de la société à l'évolution du climat et aux phénomènes météorologiques dangereux est de plus en plus marquée. Pourtant Météo-France est ébranlé par des baisses d'effectifs qui s'aggravent depuis plus de 10 ans,

Un « contrat d'objectifs et de performance » est en préparation pour la période 2017-2021. Dans ses premiers arbitrages, la direction de Météo-France a choisi de ne pas suivre les avis de l'encadrement technique et assume une baisse de la qualité du service rendu.

Le PDG de Météo-France sera à Lyon mardi 24 mai (1) pour présenter le projet de restructuration de l'Etablissement aux personnels de la région. Rare occasion de le rencontrer et de l'interroger. Pour défendre une météorologie de pointe au service de tous, les météorologues lui offriront un parapluie... troué.

Météo-France, Etablissement Public chargé par l'Etat de « surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes » **(2),** est au cœur des enjeux liés au changement climatique. Au quotidien, il contribue à la sécurité des personnes et des biens en alertant sur les phénomènes météorologiques dangereux – via la carte de vigilance notamment. Il participe à l'étude du climat et à la prévision de son évolution : par exemple par l'intermédiaire de son modèle de climat pris en compte dans les travaux du GIEC **(3)**.

Pourtant, le ministère de l'Ecologie **(4)** qui promeut au quotidien l'implication de ses services pour la réussite de la COP21, poursuit une politique de réductions importantes du budget de fonctionnement de Météo-France et de ses effectifs. Ceux-ci ont été réduits de près de 20 % en 10 ans, la baisse s'accélérant depuis 2013, avec environ 1 départ à la retraite remplacé sur 5 ! 96 suppressions de postes sur 3100 sont encore annoncées pour 2016 ; près de 1000 postes supplémentaires seraient menacés pour la suite. Une cinquantaine d'implantations ont été fermées depuis 2012. De nombreux centres météos sont condamnés à fermer *« au fil de l'eau »* dans les prochaines années selon les termes de la direction de Météo-France**.**

Selon l'Organisation Météorologique Mondiale, « chaque euro consacré à la préparation aux aléas météorologiques, climatiques et hydrologiques permet d'en économiser sept qu'il faudrait autrement dépenser pour remédier aux pertes économiques consécutives à une catastrophe ». Les tempêtes de décembre 1999, Xynthia en février 2010, ou les grandes inondations du sud de la France ont provoqué des dégâts dont le coût est estimé entre 10 et 100 milliards d'euros. Le budget de Météo-France en 2015, équivalent à environ 0,1% du budget de l'Etat (390 millions d'euros par an, dont 200 M€ de subvention de l'Etat) paraît en regard bien dérisoire. Des investissements sont maintenus pour le développement des satellites, des radars, des moyens de calcul, mais cela ne suffit pas ; il est indispensable de maintenir des équipes qualifiées et fonctionnelles pour exploiter et valoriser les progrès techniques et les nouvelles technologies, et répondre aux besoins évolutifs de la société.

Tous les domaines d'activité de Météo-France sont touchés. On peut citer à titre d'exemples :

- la recherche, pourtant déclarée prioritaire pour le développement scientifique et technique.
- les réseaux d'observation et le traitement des données au plus près du lieu de mesure, essentiels à la production de bases de données fiables permettant l'étude du climat.
- les services de prévision, qui sont de plus en plus centralisés et éloignés géographiquement des usagers. Les prévisionnistes n'ont plus le temps de réaliser des prévisions fines pour alerter sur des phénomènes dangereux mais localisés. Conséquence, l'Etat abandonne ses responsabilités et se décharge sur le secteur privé pour certains services d'alertes aux communes pour les risques de type « crues soudaines ou torrentielles », comme celles qui ont affecté récemment la Côte d'Azur. Ces services assurés par le secteur privé sont payants : toutes les communes ne peuvent pas les payer.
- les services météo sur les aéroports, avec des conséquences pour la sécurité des passagers.

(1) à partir de 10h dans les locaux du Novotel de Bron **(2)** Décret n°93-861 du 18 juin 1993 portant création de l'établissement public Météo-France **(3)** Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat **(4)** Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer

Contacts de l'intersyndicale météo (Solidaires – CGT – FO) :

Hélène Hérault 06.98.87.73.79 - Cédric Birien 06.10.76.89.53 - Jérôme Lartisant 06.82.07.80.14